Document 1

800e anniversaire de la Jurade de Saint-Emilion (1199-1999), corporation professionnelle médiévale recréée en association folklorique pour promouvoir la viticulture de Saint-Émilion et représentation des ruines de l'église.

Description synthétique du visuel du timbre : Le 8 juillet 1199, la “ Charte de Falaise ” est signée par Jean Sans Terre. Elle donne aux bourgeois de Saint-Emilion le pouvoir d’administrer leur commune et leurs vins. Ces pouvoirs étant d’un type juridique, la collectivité chargée de cette responsabilité et de cette gestion fut appelée Jurade, et ses magistrats des jurats. Aujourd’hui, elle est une émanation du Syndicat Viticole et n’a pas d’existence juridique propre. Le sceau d’origine figure sur le visuel, sur un fond représentant les vignes qui longent “ la Grande Muraille ”, ruines d’un ancien couvent de Frères prêcheurs ou Dominicains.

Source : La Poste

Document 2

L’agriculture et la viticulture sont confrontées à des mutations importantes. Comme partout, il convient de basculer vers une agriculture respectueuse de l’environnement, de développer des circuits courts, de diversifier les activités (agri-tourisme et œnotourisme…), d’adapter les cultures aux changements climatiques, de développer des liens avec les autres activités du territoire. S’ajoute ici la problématique de transmission des exploitations viticoles sur des terroirs exposés à la spéculation foncière et où le vieillissement des exploitants est accentué. Du fait de l’hyperspécialisation du Libournais dans la viticulture, la santé économique de la filière viticole, exposée aux aléas climatiques, influence une partie de l’économie locale, notamment les activités connexes (BTP, imprimeries, fabricants de caisses et cartons, etc). Cette dépendance doit être prise en compte et appelle une diversification des activités productives concurrentielles. (…)

Le Libournais est marqué par des disparités sociales et des fractures entre espace urbain et espaces ruraux. Développer l’emploi au sein de ces pôles constitue non seulement un enjeu économique et social, pour réduire le déficit d’emplois offerts aux actifs du territoire, mais aussi un enjeu environnemental pour limiter les flux de déplacements et un enjeu d’aménagement du territoire. Cela passe par l’affirmation du rôle de la CALI comme pôle d’équilibre, aux portes de la métropole régionale. La consolidation des pôles secondaires est également importante.

Source : territoires.nouvelle-aquitaine.fr, Diagnostic territorial du Grand Libournais